

**AVIS PUBLIC
MODIFICATION DE L'HEURE DES SÉANCES ORDINAIRES
DES MOIS DE FÉVRIER À DÉCEMBRE 2021**

Conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que le conseil municipal de cette Ville a adopté, à sa séance du 11 janvier 2021, une résolution fixant l'heure des séances ordinaires des mois de février à décembre 2021 à 19 h plutôt qu'à 19 h 30, tel que le prévoit le calendrier.

De plus, l'heure indiquée dans l'avis public de dérogation mineure, publié le 13 janvier 2021, dans le journal *Le Courrier Sud*, est modifiée en conséquence.

Toute personne intéressée pourra se prononcer auprès du Conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure, par téléphone au 819 294-6500, en communiquant avec la soussignée ou par courriel à l'adresse suivante : ist-yves@ville.becancour.qc.ca.

Ville de Bécancour, le 20 janvier 2021.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville